

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DE L'ESPACE RESERVE
AUX EAUX DE SURFACE (ERE)

PIECE N° 5

Plan n° 1526-04 - Secteur Plaine nord

Echelle 1:20'000

Auteur du projet : **francisxaviermeunier SA**
Bureau topographique et géométrique
Rue du Crépét 3, CP 1029 | 1870 Vionnaz 2

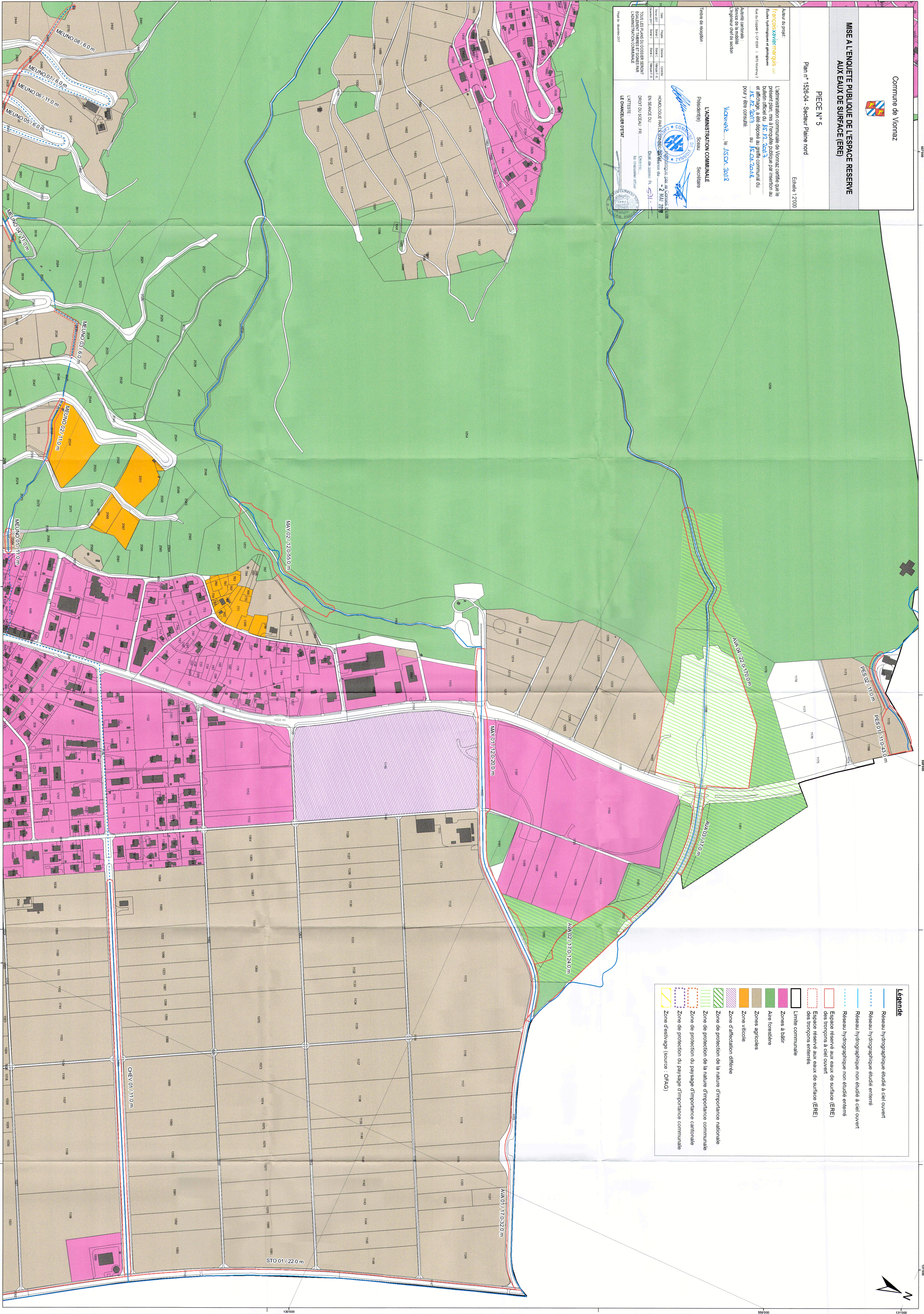
Autorité cantonale :
Service de la mobilité
L'ingénieur chef de section

L'administration communale de Vionnaz certifie que le présent plan, mis à l'enquête publique par insertion au bulletin officiel du **JS.12.2013**, et affichage, a été déposé au greffe communal du **JS.12.2013** au **JS.OA.2018** pour y être consulté.

Wionnaz, le **JS.OA.2018**

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
Présidente(s) :
Secrétaire

HOMOLOGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU **2 MAI 2018**
EN SERVICE DU **Département de la Région**
DROIT DU SEAU FR. **LE CHANCELLIER DÉPUTÉ**



Légende

- Réseau hydrographique étudié à ciel ouvert
- Réseau hydrographique étudié entièrement
- Réseau hydrographique non étudié à ciel ouvert
- Réseau hydrographique non étudié entièrement
- Espace réservé aux eaux de surface (ERE)
- Espace réservé aux eaux de surface (ERE) des tronçons à ciel ouvert
- Espace réservé aux eaux de surface (ERE) des tronçons enterrés
- Limite communale
- Zones à bâtir
- Aire forestière
- Zones agricoles
- Zone viticole
- Zone d'affectation différente
- Zone de protection de la nature d'importance nationale
- Zone de protection de la nature d'importance communale
- Zone de protection du paysage d'importance cantonale
- Zone de protection du paysage d'importance communale
- Zone d'estivage (source : OFAG)